

ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 17 juin 2017
PRESENTATION DES ORIENTATIONS

**Intervention Florence Lombard,
Présidente déléguée de l' Afiph**

Accueil

Mesdames et Messieurs les élus,
Madame la Directrice de la Santé et de l'Autonomie du Conseil
départemental
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames, Messieurs,
Chers parents, Chers amis,

Une fois encore ce matin je vais me faire le porte-parole de Georges, à
travers ce traditionnel discours d'orientation que nous avons préparé
ensemble.

Georges a qui nous souhaitons tous un prompt rétablissement.

Tout d'abord je tiens à vous renouveler mes remerciements d'être venus
de si bon matin pour participer à ce moment important de la vie
démocratique de notre association familiale, qu'est notre Assemblée
Générale.

Bien sûr, comme chaque année, on peut regretter de ne pas être aussi
nombreux que nous le souhaiterions. C'est l'époque...

Trêve de plaisanteries, si cela peut nous rassurer, pour assister à de
nombreuses autres assemblées générales d'associations amies de la
région, je peux vous dire que nous n'avons pas à rougir de notre taux

de participation.

Au contraire, votre présence nombreuse ce matin démontre, s'il en était besoin, la bonne vitalité de notre vie associative.

La présentation des orientations est chaque année toujours un exercice délicat.

Traditionnellement, nous vous brossions de façon plus ou moins exhaustive les axes de travail à mettre en œuvre pour l'année à venir, dans notre activité d'association gestionnaire et d'association familiale.

Cette année encore, nous avons décidé d'apporter du changement.

Aussi, je délaisserai donc volontairement la présentation des orientations de l'association pour l'année à venir au sens strict.

Vous avez pu en prendre connaissance à la lecture des rapports qui vous ont été communiqués pour l'Assemblée générale et dont les actions s'inscrivent dans la continuité de ce que nous avons impulsé depuis 2012.

Par ailleurs, nous eu l'occasion, au cours de la matinée, de vous faire part d'une partie de nos questionnements à l'occasion de mon intervention à l'adresse de Madame Bonnefoy, à laquelle vous l'avez compris nous souhaitons faire passer un certain nombre de messages.

Depuis plus 50 ans, notre association s'est attelée à développer des établissements et des services pour proposer aux personnes en situation de handicap et à leur famille un véritable avenir avec un accompagnement adapté.

Un projet qui a aussi été rendu possible grâce à la détermination de professionnels engagés, qui aux côtés des familles ont permis à l'Afiph d'être ce qu'elle est aujourd'hui. C'est-à-dire une association qui représente en Isère, 2 200 familles et amis de personnes handicapées, qui accueille, avec ses 2 300 professionnels, dont le savoir-faire est reconnu, 2 600 personnes handicapées et qui gère à ce jour 3 400 places dans 23 établissements et services pour jeunes et adultes répartis sur l'ensemble du département.

Le résultat est là, même s'il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux multiples besoins des personnes handicapées et des familles qui sont aujourd'hui encore sans solution.

Tout au long de ces années, l'Afiph s'est concentrée à se développer et à imaginer des solutions avec ses professionnels pour proposer le meilleur service à chacun.

Si ce chemin a pu être parcouru, ne nous y trompons pas, c'est aussi parce que jusqu'aux années 2 000, comme pour l'ensemble des associations et des organismes gestionnaires dans notre secteur, tout était possible.

Nous étions encore à l'époque des pionniers, peu de règles, des financements publics moins contraints. L'imagination était, si je puis dire au pouvoir, et au risque de caricaturer : il suffisait de demander pour avoir.

Depuis, le contexte a radicalement changé.

Les lois, celle de 2002 et surtout celle du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances sur la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ont fort heureusement donné un statut et des droits aux personnes en situation de handicap.

Dans le même temps, nous avons vu l'émergence de nombreuses réglementations régissant l'activité et la gestion des établissements, mais aussi, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (Anesm et HAS) venant encadrer de façon de plus en plus prégnante les conditions d'accompagnement des personnes dans les établissements ou les services médico-sociaux dont c'est la vocation.

Enfin, nous avons dû (et nous devons toujours) affronter d'autres évolutions plus sociétales où il n'y a plus les professionnels « sachant » d'un côté qui disent, décident, formalisent dans l'intérêt de la personne et de l'autre des personnes handicapées et des familles, reconnaissantes et passives.

Ainsi, comme l'éducation nationale ou la médecine en son temps, nous sommes confrontés à des exigences de plus en plus affirmées, parfois par les personnes handicapées elles-mêmes pour leur projet de vie ou bien encore par celles des parents ou des aidants, de mieux en mieux informés sur le handicap de leur enfant et sur des évolutions scientifiques et des innovations en matière d'accompagnement pour certains handicaps. Des parents de plus en plus revendicatifs sur les attentes et les ambitions légitimes qu'ils ont pour leur proche.

Ainsi, le travail des professionnels évolue : son objectif n'est plus de proposer une « prise en charge » dont il détiendrait seul la technicité, mais un « accompagnement » à mener une vie pleine et entière, dans le sentiment d'une réelle appartenance au monde et à l'espace social et relationnel des personnes.

Ces efforts relèvent d'une responsabilité nouvelle, encouragée par les politiques publiques qui visent l'« inclusion » plutôt que la « séparation », l'inscription de l'action dans le droit commun plutôt que dans les univers spécialisés.

Le récent **décret du 6 mai 2017 qui officialise pour la première fois une définition du travail social en France** avec la création d'un nouvel article du Code de l'action sociale et des familles va dans ce sens puisqu'il dispose que :

« Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement ».

Toutes ces évolutions, que nous connaissons ces dernières années, semblent complexifier l'élaboration de réponses adaptées au regard de ce qui pourrait apparaître comme des injonctions paradoxales.

Les questions sont nombreuses et dépassent largement le cadre de l'Afiph.

Nous l'avons déjà évoqué lors de l'Assemblée Générale de l'an passé. Quelle-est encore la place de chacun (parents, professionnels, personnes handicapées) dans l'accompagnement à mettre en œuvre? Quel pouvoir d'agir reste-t-il à chacun des acteurs dans un cadre d'action qui semble de plus en plus contraint ?

C'est dans ce cadre, et pour imaginer de nouvelles réponses, que l'association a travaillé tout au long de l'année sur le concept du Pouvoir d'agir qui nous vient de l'Amérique du Nord.

Pour nous accompagner dans cette réflexion, nous avons fait appel à un des principaux experts, reconnu au plan international, sur le concept du Pouvoir d'agir, en la personne de Yann Le Bossé.

Yann Le Bossé, est Professeur titulaire au département des Fondements et pratiques en éducation à l'Université Laval à Québec.

C'est l'un des premiers universitaires à avoir théorisé et expérimenté sur le terrain, en particulier au Québec, le Développement du Pouvoir d'Agir ou ce que les anglo-saxons appellent « l'empowerment ».

Qu'est-ce que le Pouvoir d'agir ?

Je dirai simplement, si j'ai bien compris, ce qui nous a été présenté tout au long d'une semaine complète de travail à la fin du mois de mai,

(et qui s'est conclue par un grand colloque sur ce thème qui a réuni plus de 300 personnes au CRDP de Grenoble),

le pouvoir d'agir se réfère à la capacité concrète des personnes (individuellement ou collectivement) à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient.

Exercer un plus grand contrôle, c'est-à-dire influencer ou réguler les événements de la vie quotidienne qui ont une importance particulière pour la personne. C'est ce que l'on appelle parfois « maîtriser sa vie » ou encore « prendre sa vie en main ».

Cette proposition est assez radicale puisqu'elle propose une modification de la mission des pratiques sociales.

À la question « qu'est-ce qu'aider ? » la réponse est : ni soulager la souffrance, comme dans les approches caritatives, ni guérir de la souffrance, comme dans les approches professionnelles fondées sur le modèle médical, ni encore dénoncer les causes de la souffrance, comme dans les approches militantes, mais plutôt de s'affranchir de la souffrance. Il n'est plus question d'appréhender les difficultés vécues par les personnes comme des problèmes uniquement psychologiques ou de déficience.

Le pouvoir d'agir est une approche pragmatique qui consiste à renoncer à prescrire un changement préétabli pour se centrer exclusivement sur ce qui constitue un obstacle au pouvoir d'agir actuel de la ou des personnes.

Plus précisément, il s'agirait de créer les conditions pour qu'elles puissent agir individuellement ou collectivement sur ce qui est important pour elles.

Dès lors, il n'est plus possible de définir le problème en termes de carences, mais de s'appuyer sur les forces des personnes en modifiant parfois certaines habitudes ou certains blocages personnels.

Le Pouvoir d'Agir est donc une révolution dans notre secteur.

Il propose un véritable changement d'approche, qui peut constituer une véritable opportunité et un **véritable levier à notre ambition et à notre volonté de changement pour les années à venir.**

Mais, ce projet suppose aussi une véritable révolution culturelle dans notre approche du handicap, en « osant oser » !!!, si je puis dire, que nous soyons parent ou professionnel.

Parce que chacun dans son rôle est porteur d'une partie de ce qu'est la culture de l'accompagnement.

En partageant ces cultures différentes nous serons plus forts dans nos missions auprès des personnes que nous accompagnons.

- **Pour nous parents**, bien sûr, parce que nous devons aussi apprendre à « oser » pour notre enfant en ne le surprotégeant pas.
- **Pour les professionnels**, ensuite, car ils devront « oser » en prenant véritablement en compte tous les aspects d'un parcours de vie. Un parcours qui ne sera plus forcément linéaire et où alterneront par exemple des périodes en établissement, d'autres en milieu ordinaire avec les étayages nécessaires, pour revenir s'il le faut en établissement.
- **Enfin, pour les personnes** que nous accompagnons, puisque leur parole et leurs attentes devront être au cœur de nos préoccupations et l'objet de toutes nos attentions, quelles que soient leurs capacités et leurs aptitudes.

Notre devoir, est donc de mobiliser nos énergies pour que la personne handicapée dispose des moyens de comprendre et d'agir, en tant que citoyen à part entière, ayant des droits et qu'elle souhaite librement les exercer.

Cela signifie que nous devons modifier notre approche professionnelle et parentale en ne travaillant plus « pour » mais « avec » la personne.

L'Afiph a toujours œuvré dans ce sens et notre association a porté plus d'une action militante, souvent largement avant que les écrits viennent officialiser les évolutions.

Il suffit de rappeler les « Rencontres citoyennes de l'Afiph », organisées par Joseph Sanchez, administrateur délégué à la citoyenneté, avec la commission citoyenneté, où les personnes accompagnées dans les établissements et services de l'association ont droit à la parole depuis plus de 15 ans.

Notre engagement doit donc se poursuivre, pour confirmer les acquis, accompagner les évolutions et s'ouvrir à d'autres priorités.

Le développement du Pouvoir d'Agir peut constituer une belle opportunité pour relever ces nouveaux défis.

- la réforme de la tarification, avec le projet Séraphin-PH,
- le développement de modalités d'accompagnement inclusives, dans le cadre de la doctrine « une réponse accompagnée pour tous »,
- le cadrage des pratiques professionnelles à travers les recommandations de bonnes pratiques,
- la mise en œuvre du droit à la compensation de la loi de 2005,
- l'exigence de plus en plus importante des personnes en situation de handicap et des aidants pour un droit à un accompagnement de qualité, dans un cadre de vie adapté,

sont autant de défis que l'association se doit de relever.

Au cours de ces dernières années, l'association s'est engagée sur la voie de réformes structurelles profondes en adaptant notamment son organisation. Ces changements ont déjà permis à l'Afiph d'être à même de répondre aux attentes des financeurs et de développer de nouveaux services mieux adaptés aux besoins actuels des personnes en situation de handicap. Il nous faut aller plus loin si nous voulons que l'Afiph, association familiale et gestionnaire, reste un acteur régional majeur de l'accompagnement du handicap.

Pour conclure, comme Georges Vié le rappelle souvent dans ces interventions publiques, si nous avons pu accomplir ces dernières années un certain nombre de réformes essentielles, c'est bien grâce à l'effort, à l'engagement et à la détermination de tous, qu'il s'agisse des adhérents, des familles, de nos financeurs, des professionnels de l'association auquel je tiens ici à rendre un hommage particulier.

Sans oublier bien l'ensemble des administrateurs sans lequel rien ne serait possible et qui œuvrent aussi sans compter leurs heures sur leur territoire.

Chacun a son rôle à jouer et sa pierre à apporter à l'édifice pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier du meilleur accompagnement possible.

Bien sûr, nous souhaiterions tous que certains dossiers avancent plus vite. Et c'est bien normal, puisqu'en tant que parent nous voulons toujours le meilleur et le plus rapidement possible pour nos enfants.

Merci de votre écoute et bonne fin de journée.